

Arrêté du 10 mars 2008 relatif aux modalités d'accès à la réserve citoyenne

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	19/03/2008
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEFH0805412A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018360131

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] réserviste ; — le domicile du réserviste au moment de la signature de l'agrément ; — le lieu et l'unité de rattachement du réserviste ; — la qualité en laquelle le réserviste est agréé ; — un rappel des sujétions [...]

[...]Le dossier de demande d'agrément des volontaires doit comporter les pièces suivantes : — une photocopie de leur carte nationale d'identité en cours de[...]

[...]L'accès des volontaires à la réserve citoyenne fait l'objet d'un agrément délivré par l'autorité militaire chargée de la réserve militaire désignée au[...]

[...]Le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, Vu le code de la défense , notamment[...]

TEXTES VISÉS

Le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, Vu le code de la défense, notamment le livre II de la partie IV ; Vu le décret n° 2000-1170 du 1er décembre 2000 modifié relatif aux conditions de recrutement, d'exercice d'activités, d'avancement, d'accès à l'honorariat et de radiation du personnel de la réserve militaire, notamment son article 29, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEFH0805412A du 19 mars 2008, « Arrêté du 10 mars 2008 relatif aux modalités d'accès à la réserve citoyenne ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018360131> (consulté le 30 août 2026).